

## OSyS en bref :

### DÉTECTER

sans attendre  
une situation  
réellement  
à risque

### SOULAGER

rapidement  
le patient

### FACILITER

L'ACCÈS à un  
professionnel  
de santé

### ÉVITER

un passage  
inutile aux  
urgences



**PARTICIPONS À CETTE EXPÉRIMENTATION !**  
Médecins et pharmaciens se sont organisés pour fluidifier  
la prise en charge des « petits maux ».

OSyS, un programme innovant soutenu par :



### NOUS CONTACTER :

URPS Médecins Libéraux Bretagne : [contact@urpsmlb.org](mailto:contact@urpsmlb.org) • 02 99 30 36 45  
URPS Pharmaciens Bretagne : [bretagne@urpspharmacien.fr](mailto:bretagne@urpspharmacien.fr) • 02 99 84 15 15  
Pharma Système Qualité : [contact@pharmasystemequalite.com](mailto:contact@pharmasystemequalite.com)



# Passez-vous le mot pour les petits maux !

Dans le cadre d'une expérimentation Art. 51 et pendant 2 ans,  
**médecins et pharmaciens** se sont organisés pour fluidifier  
le parcours de soins.

OSyS, un programme innovant soutenu par :



# Un accès facilité à la prise en charge officinale

L'ARS Bretagne, les médecins libéraux de Bretagne et les pharmaciens bretons s'organisent pour répondre en premier recours aux besoins des patients en cas de difficultés d'accès à un médecin.

Le pharmacien, un professionnel de santé compétent et disponible, accueille les patients pour les « petits maux » afin de les conseiller et de les orienter vers une prise en charge rapide et efficace.

Le conseil et l'orientation font partie de ses missions obligatoires telles qu'elles sont définies dans la Loi HPST. Ce projet ne conduit pas à une délégation de tâche du médecin vers le pharmacien, ni à la dispensation de médicaments sous PMO.



## Symptômes concernés par le programme OSyS :



Brûlures  
Plaies simples



Maux de gorge  
Rhinites  
Conjonctivites



Piqûres  
de tiques



Maux de tête



Maux de dos



Maux féminins  
Brûlures  
Démangeaisons



Maux de ventre  
Diarrhées  
Constipation

## L'officine reste ouverte sur des horaires élargis, permettant de maintenir un lien de proximité avec les patients.

Les 50 pharmaciens ont été formés à la prise en charge des demandes de premier recours. Ils sont accompagnés par des arbres décisionnels issus des recommandations officielles, validés par des duos composés de médecins libéraux et de pharmaciens.

Le cœur du projet est le renforcement de la collaboration entre professionnels de santé du territoire au service du patient. Ainsi, le pharmacien et le médecin rechercheront les orientations médicales de proximité, la téléconsultation en local, les services d'urgences du territoire.

Le protocole est le suivant :

→ Après un entretien sous forme de dialogue, le pharmacien s'appuie sur des arbres décisionnels pour effectuer un « triage » et orienter le patient selon 3 possibilités.



Le pharmacien informe ensuite, après accord du patient, le médecin habituel de son patient du suivi de l'entretien, des résultats du triage et de l'orientation qui a été proposée. Cela permet au médecin un suivi facilité lors d'une prochaine consultation.



Le pharmacien rappelle le patient dans un délai déterminé par les arbres décisionnels afin de s'assurer du bon suivi de son orientation et qu'il n'y a pas d'aggravation de la situation.